

Avis de constitution

SOCIETE « PAUL & SAMI TRANSPORT »

Siège ABIDJAN ABOBO GARE ROUTIERE SOGEGAR  
ANONKOUA-KOUTE, Lot 20036, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/04/2025 , et enregistrés le 02/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PAUL & SAMI TRANSPORT »

Objet : OBJET SOCIAL

La Société a pour objet directement ou indirectement en tout pays et particulièrement en République de CÔTE D'IVOIRE, toute activité liée au transport routier de personnes et de marchandises, notamment :

Transport public routier urbain, interurbain et inter-états de personnes ;

Transport public routier de marchandises ;

et gestion d'entreposage de marchandises ;

Commissionnaire de transport.

Et, plus généralement, pour la réalisation de cet objet social toute opération d'import-export, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement,

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de Société en participation ou de prise de dation en location ou de gérance de tous biens ou de droits ou autrement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO GARE ROUTIERE SOGEGAR

ANONKOUA-KOUTE, Lot 20036, Ilot 00

Dirigeant(s) M BATOUE DAH SAMI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05888 du 28/07/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36151/GTCA/RC/2025 du 28/07/2025

